

10 *Les Sénateurs.*

Par la 22^e clause de l'acte d'union fédérale des provinces de l'Amérique britannique, il est déclaré que chacun des vingt-quatre sénateurs de la province de Québec (Bas-Canada) sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la cédule annexée au chapitre premier des Statuts Refondus du Canada.

De plus chaque sénateur devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée. La proclamation nommant les sénateurs ne dit pas pour quels collèges électoraux les sénateurs de la province de Québec sont nommés.

On ne se hâte pas de répartir les divisions électorales entre ceux que la Reine a choisis, parce qu'on redoute l'effet de cette distribution sur les électeurs canadiens.

En attendant que cette distribution fasse tout à fait ressortir la partialité anti-canadienne-française et anti-catholique qui a inspiré les suggestions de M. Cartier, d'après lesquelles Sa Majesté a nommé les sénateurs de la province de Québec, nous attirons l'attention sur les chiffres suivants :

La population du Bas-Canada est de 1,111,566 âmes.	
Canadiens-français.....	847,320
Toutes autres origines.....	264,246
	1,111,566
Catholiques.....	943,253
Toutes autres croyances.....	168,313
	1,111,566

La province de Québec ayant 24 sénateurs, chaque arrondissement possédant une population de 46,315 âmes a droit à un sénateur.

Des 24 divisions électorales qui étaient représentées par un conseiller législatif élu, 3 seulement pouvaient prétendre à être représentées par des anglo-saxons. C'était Bedford, (A. B. Foster, C. L.) Victoria (Thos. Ryan, C. L.) et Wellington (J. S. Sanborn, C. L.)—Deux seulement pouvaient prétendre à être représentées par des protestants : c'était Bedford et Wellington.

En supposant que tous les habitants non canadiens-français du Bas-Canada seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leur origine, ils auraient droit à un peu moins de 6 sénateurs, et ils en ont 3, savoir : MM. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Wilson, Sanborn, Ferrier et Ryan.

En supposant que tous les habitants du Bas-Canada qui ne sont pas catholiques seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leur croyance, ils auraient droit à un peu moins de 4 sénateurs, et il a été nommé 6 sénateurs protestants, savoir : MM. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Sanborn et Ferrier.

Les catholiques sont-ils mieux traités ailleurs ?

La population du Haut-Canada était au dernier recensement de 1,396,091 âmes, dont 258,141 catholiques, c'est-à-dire un sixième.

Les protestants du Bas-Canada, qui sont au nombre de 168,313 seulement, ont 6 sénateurs sur les 24 nommés !

Les catholiques du Haut-Canada, qui sont au nombre de 258,141, n'en ont pas un seul sur les 24 nommés !!